



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Montreuil, le 12 avril 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le classement de l'AOC "Saint-Émilion Grand cru" conforté par la cour administrative d'appel de Bordeaux

Après plus de six ans de procédure, un arrêt de la Cour administrative d'appel de Bordeaux vient de valider le classement des vins de l'AOC « Saint-Émilion Grand cru » proposé en 2012 par l'Institut.

Par cette décision, prononcée ce jour, la Cour administrative d'appel confirme la décision du Tribunal administratif de décembre 2015 qui reconnaissait déjà **le bien fondé de la démarche suivie**, la fiabilité de la procédure d'examen mise en place, la rigueur avec laquelle elle a été appliquée et le respect de hauts standards de transparence et d'égalité de traitement entre les candidats.


L'INAO se félicite avec le Conseil des Vins de Saint-Émilion de cette étape désormais franchie confortant la sécurité juridique du classement des « Grands crus ».

Toutefois, les requérants disposent encore d'un délai de deux mois pour aller en cassation devant le Conseil d'Etat.

Contacts Presse :

Nadia MICHAUD - 01 73 30 38 78 – n.michaud@inao.gouv.fr

Sophie MAURIANGE - 01 73 30 38 39 – s.mauriange@inao.gouv.fr

www.inao.gouv.fr /  INAO – Institut national de l'origine et de la qualité